

L'ESPACE SCHENGEN



États ayant mis en vigueur les dispositions de la Convention d'application de l'Accord de Schengen : **Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark *, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque**

États membres de l'Union européenne qui appliquent les dispositions de l'Accord de Schengen, à l'exception des frontières terrestres : **Bulgarie, Roumanie**

Autre État membre de l'Union européenne, ayant vocation à rejoindre l'espace Schengen : **Chypre**

○ **Monaco, Saint-Marin et le Vatican** sont de facto intégrés à l'espace Schengen.

* Les dispositions de Schengen ne s'appliquent pas aux Îles Féroé et au Groenland, mais les personnes voyageant entre ces territoires et les États parties à Schengen ne font pas l'objet de contrôle aux frontières.

— Limite de l'espace Schengen

États non membres de l'Union européenne associés à Schengen : **Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse**

État membre de l'Union européenne non membre de l'espace Schengen, mais associé à une partie de cette coopération : **Irlande**

Ancien État de l'Union européenne non membre de l'espace Schengen, mais associé à une partie de cette coopération : **Royaume-Uni**